

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2023-38

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vendredi 9 juin à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 2 juin 2023 qui a été adressée par mail le 2 juin 2023.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Céline COLAS, Yann PATULA (9)

Excusé : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT (1)

Nombre de membres en exercice : 10

Date de convocation : 02/06/2023

Nombre de membres présents : 9

Date de l'affichage :

Nombre de membres votants : 9 + 1 = 10

Secrétaire de séance : Maxime BALLAUD

Objet : Changement du siège social du syndicat : choix du lieu

Du syndicat des eaux de Vouglans

Par délibération n° 2023-13, le comité syndical du SMPERV dans sa séance du 11 mai 2023 a décidé de déplacer le siège social actuellement en mairie d'Orgelet vers la mairie de Patornay.

Le changement du siège social induit une modification des statuts qui est soumise aux dispositions de l'article L.5211-20 du CGCT.

Pour ce faire, les membres du syndicat mixte doivent se prononcer sur ce changement de siège dans un délai de 3 mois à compter du 11 mai 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **Se prononce** favorablement au déplacement du siège social du Syndicat Mixte de Production d'Eau de la Région de Vouglans à la commune de Patornay à compter du 11 mai 2023 ;
- **Prend note** qu'un nouveau SIRET sera attribué au SPERV ;
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire si nécessaire

Ainsi délibéré le 9 juin 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-38 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Maxime BALLAUD



Le Maire,
Isabelle TISSOT

